

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [3]

Artikel: Travail

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Au Grand Conseil neuchâtelois

Partage des emplois dans l'administration cantonale

Le Grand Conseil a voté, dernièrement, à une large majorité, une proposition de Claude Borel (soc.) de partager des emplois dans l'administration cantonale. La situation économique difficile que connaît le canton justifie pleinement l'étude de cette mesure : chaque mise au concours dans l'administration entraîne, ces derniers mois, un nombre de candidatures toujours plus important.

Cette division des postes de travail pourrait aussi être une expérience précieuse pour les défenseurs du travail à temps partiel. Juste pour prouver que, pour l'employeur, ce n'est pas forcément la mer à boire, comme on continue de le prétendre dans certains milieux.

Suppression des inégalités entre filles et garçons dans les écoles neuchâteloises

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a voté massivement une proposition de la Commission chargée du projet de loi sur la scolarité obligatoire qui vise à « supprimer dans les meilleurs délais les inégalités qui subsistent encore entre garçons et filles dans les écoles neuchâteloises et à veiller à ce que les mêmes possibilités de formation soient offertes aux jeunes gens et aux jeunes filles ».

Seuls, quelques hommes bien intentionnés n'ont pas soutenu cette proposition, n'osant pas « voir des inégalités là où il n'y a que des différences »...

Certes — Constitution oblige — chaque politicien est d'accord avec ce postulat. Reste à savoir s'ils sauront se mettre d'accord sur ce que sont les « meilleurs délais ».

A entendre le porte-parole du gouvernement, Jean Cavadini, la volonté est plutôt de ne rien bousculer. D'y aller de façon « raisonnable et calme, en bon ordre », vu qu'une bonne centaine de dispositions fédérales doivent déjà être revues...

On voit ce que cela, parfois, veut dire. ● (alg)

Valais : un retour attendu

L'ex-conseillère nationale Gabrielle Nanchen vient d'annoncer sa prochaine entrée politique. En effet, si son parti le veut, elle sera candidate à l'élection au Conseil des Etats cet automne prochain.

« Deux femmes têtes de liste chez les socialistes », titrait le *Nouvelliste*, faisant allusion ainsi à la conseillère nationale sortante Françoise Vannay.

Quand verra-t-on enfin le *Nouvelliste* titrer « Sept hommes têtes de liste chez les PDC » ? ● (ccr)

Au Grand Conseil vaudois : deux nouvelles députées

La session extraordinaire de février commence (au moment où nous mettons sous presse) par l'assermentation de deux nouvelles députées :

Anne-Marie Bergdol, médecin, socialiste, bien connue des associations féminines puisqu'elle est membre du comité du Centre de liaison.

Françoise Ostermann, marionnettiste, militante gépéiste active.

Ces nominations portent à 25 le nombre de femmes au Grand Conseil (soit 12,5 %). ● (ap)

Un projet de loi intéressant les femmes (VD)

Le Grand Conseil vaudois va discuter au mois de mai d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le projet est un tel monument — 113 articles — que la commission chargée de l'examiner n'a pas pu terminer ses travaux pour la session de février.

Quelques articles traitent de la réinsertion professionnelle et du recyclage ; l'Etat encouragerait et contrôlerait l'organisation de certains cours ; il pourrait subventionner ces cours au taux de 25 %. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de modifications de ces articles et qu'une majorité des députés les acceptent. Affaire à suivre donc ! ● (ap)

Bureau de la condition féminine neuchâtelois : à petits pas... décidés !

Au moment même où le Conseil d'Etat fribourgeois nomme officiellement une commission pour les questions féminines, le gouvernement neuchâtelois, lui, reste sur sa réserve et refuse semblable proposition formulée par l'ADF.

Non par principe, dit-il, mais pour une question d'opportunité...

On ne ferme pourtant pas tout à fait la porte en haut lieu : quand l'ADF aura formé elle-même une telle commission et qu'elle aura rassemblé un dossier avec des propositions concrètes touchant à la législation et aux faits, en ce qui concerne la situation de la femme et les discriminations dont elle fait l'objet, elle pourra revenir frapper à la porte du Château — opportunément, cette fois, espérons-le !

En attendant, la commission pourra bénéficier régulièrement des rapports des Départements et de renseignements officiels fournis par l'administration, ce qui lui confèrera un caractère semi-officiel.

La balle est donc maintenant dans le camp de l'ADF, bien décidée à ne plus retarder désormais la création de « sa » commission. Composée vraisemblablement de membres des associations féminines, mais élargie à des représentants des milieux syndicaux, politiques et d'autres partenaires sociaux. Parallèlement, l'ADF étudiera l'opportunité de déposer une motion au Grand Conseil demandant la création d'un bureau de la condition féminine. ● (alg)

Associations

Union des Femmes : initiative originale (GE)

Depuis cet automne l'Union des femmes se préoccupe d'une façon concrète des difficultés qu'entraîne pour les familles le maintien à domicile de parents très âgés. Ces derniers cohabitent parfois avec leur ou leurs enfants qui sont eux-mêmes souvent à l'âge de la retraite. La charge peut être lourde, matériellement et psychologiquement. Des réunions-conseils gratuites, ouvertes à tous, ont lieu le mardi de 17 à 18 h., tous les 15 jours, au Centre médical de gériatrie, 8 rue du Nant (Eaux-Vives), au 3^e étage, avec la collaboration du médecin-chef du Centre.

La compétence d'un médecin spécialisé, l'échange entre personnes vivant une situation semblable, ont donné des résultats positifs, encourageant l'Union des Femmes à poursuivre ces entretiens.

Pour tous renseignements : tél. (022) 35 64 47.

Nouveau groupe féministe à Lausanne

Un groupe d'initiative de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) s'est constitué à Lausanne à la suite du Congrès de l'OFRA auquel plusieurs Vaudoises assistaient. Membres du groupe lausannois de Coordination féministe, celles-ci s'intéressaient depuis une année déjà à l'organisation nationale de l'OFRA puisque les premiers contacts avec ses représentantes avaient été pris en janvier 1982. Le Congrès de Saint-Gall a levé les dernières hésitations des Lausannoises de la Coordination féministe, qui ont décidé de constituer, en vue de la création ultérieure d'une section, un groupe d'initiative.

Ce groupe organise, le 8 mars au soir, un débat sur le thème : le féminisme aujourd'hui (Programme détaillé en page 9.)

Adresse du groupe : OFRA-Lausanne, case postale 205, 1000 Lausanne 17.

Travail

Réinsertion : Une classe « spéciale » (BE)

Près de cent vingt demandes de renseignements ont afflué lorsque l'Ecole d'infirmières-assistantes du Jura bernois (implantée à Moutier et Saint-Imier) a annoncé son intention d'ouvrir une classe « spéciale » pour une volée dite « de réinsertion professionnelle ». La formation d'infirmière-assistante est accessible dès 18 ans (sans limite d'âge supérieure) et l'école a enregistré depuis l'an passé

D'un canton à l'autre

une recrudescence de candidatures émanant de personnes plus âgées. Deux raisons évidentes à cela : la situation économique, et la recherche, par les femmes, de possibilités de réinsertion professionnelle valables.

Quinze candidats seulement ont pu être sélectionnés pour la volée « spéciale ». On doit sans doute les nombreux désistements à l'une des exigences du métier convoité : cette « grande disponibilité », que les ménagères et mères de famille ne peuvent décidément pas multiplier par trois... ● (b)

Jura : un métier « malgré tout »

Une femme maître-peintre avec trente ans de métier, une autre maître-électricienne avec vingt ans de pratique sur les chantiers, une autre, monitrice d'auto-école. Et d'autres encore, qui pratiquent un « métier d'homme », malgré tout. Parce qu'elles ont voulu, pu, et réussi leur choix professionnel. Elles entouraient récemment Marie-Josèphe Lachat (du BCF) pour apporter leur témoignage dans le cadre d'une rencontre organisée à l'initiative du Club de la Presse jurassienne.

Métier d'homme, métier de femme : quelle différence ? Les participants ont débattu la question... tout en admettant qu'on avait beau la retourner dans tous les sens mais que la réponse, pour l'heure, résidait toujours dans l'inégalité des chances. L'école, l'envi-

ronnement familial, l'orientation professionnelle... Variations sur un thème connu, au bout duquel le Jura — qui n'est pas une exception dans le genre — voit les trois quarts de ses jeunes filles s'orienter vers une place d'employée de commerce, d'employée de bureau, de vendeuse ou de coiffeuse. L'école primaire « produit » 28 % de filles prêtes à entrer dans la vie active sans formation préalable. Il leur faudrait donc, dit-on, l'égalité des chances, plus l'obstination et l'esprit de compétition pour mener à bien un apprentissage ou des études correspondant à leurs aspirations. Il leur faudrait aussi l'absence de préjugés dans le regard des autres. ● (b)

Société

Genève : un manifeste contre le viol

Un manifeste contre le viol a circulé au cours du mois de février dans les milieux féministes et politiques à Genève, pour donner au procès des viols de la rue Pré-Naville (voir FS de novembre 1982) le plus large écho possible et tenter de porter la question du viol sur la scène publique et politique. Le manifeste a déjà été signé par plusieurs partis locaux et personnalités. C'est la section genevoise de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) qui a lancé le manifeste, en sou-

ten aux victimes des viols. Le manifeste invite en outre les femmes à venir assister en très grand nombre au procès, qui s'ouvre le 28 février.

Le texte du manifeste, dont nous publions ci-dessous des extraits, se veut à la fois une dénonciation du viol et une « plateforme » en vue d'une campagne plus large contre les violences faites aux femmes.

MANIFESTE

Le procès des douze hommes de la bande des Pharaons qui, le 10 octobre 1981, ont attaqué, terrorisé, et violé collectivement deux femmes qui occupaient un appartement à Pré-Naville, s'ouvrira le 28 février 1983.

NOUS, LES SIGNATAIRES,

TÉMOIGNONS notre soutien à toutes les femmes violées, quel que soit le mode de vie qu'elles se sont choisies.

DÉNONÇONS l'attitude tolérante, voire complice, que manifestent la police, des membres de l'appareil judiciaire, et la société en général à l'égard d'hommes qui ont commis un viol. Le viol est un crime ! (...)

PROTESTONS ÉGALEMENT contre les questions insidieuses posées aux plaignantes sur leur vie privée, leur façon de s'habiller, leurs fréquentations, et l'insinuation qu'elles auraient « provoqué » le viol :

Le seul crime où la victime s'entend reprocher d'être l'instigatrice du crime ! (...)

REJETONS l'excuse courante qu'un homme soumis à une quelconque tentation serait

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésénaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale – votre banque de Genève

BCC